

# Textes législatifs et réglementaires

28 novembre 1963. Arrêté fixant les dates et les modalités du concours annuel sur épreuves pour le recrutement de 60 bibliothécaires (session de 1963). (*J. O.* du 30 novembre 1963, p. 10680.)

5 décembre 1963. Arrêté modifiant la liste des bibliothèques municipales auprès desquelles est créé un comité consultatif (*J. O.* du 8 janvier 1964, p. 260.)

Avis de concours pour le recrutement de 60 bibliothécaires dans des emplois relevant de la Direction des bibliothèques de France. Ouverture à partir du 15 novembre 1963. (*J. O.* du 18 octobre 1963, p. 9363.)

Liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés admis à l'emploi de bibliothécaire à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, à la suite du concours sur titres ouvert le 8 octobre 1963 pour trois places. (*B. M. O.* du 30 octobre 1963, p. 2371.)

\*  
\*\*

## Neuilly-sur-Seine

Le statut intercommunal du personnel municipal de la Seine (Paris non compris) prévoyait, sous certaines conditions de recrutement, le poste de bibliothécaire et celui de sous-bibliothécaire. Mais rien n'existait au niveau des employés : que ceux-ci fussent qualifiés ou non, ils étaient réduits aux assimilations les plus fantaisistes et, le plus souvent, les plus désavantageuses.

Cette lacune vient d'être comblée. La ville de Neuilly-sur-Seine, par délibération du 8 juillet 1963, approuvée le 8 août 1963 par l'autorité préfectorale, a obtenu la création du poste d'assistante dans les conditions suivantes :

« L'accès au nouvel emploi aura lieu dans des conditions identiques à celles fixées par la Ville de Paris pour ses propres candidats : âge, diplômes exigés, nature et épreuves du concours. Ce dernier pourra être soit un concours local, soit un concours intercommunal, dans l'éventualité d'un recrutement prévu par diverses communes.

« La rémunération attachée à ce poste sera celle accordée aux agents principaux des Services administratifs tant en ce qui concerne la rétribution proprement dite que les conditions de progression dans les divers échelons. »